

P.V N° 27

(Réunion du 21-03-2018)

La séance est ouverte à 14h00 sous la présidence de Mr BACHIR BOURHIM,
en présence de MM : MOHAMED JIYED-HAJOUB BERNICH- MOHAMED AL AOUAB.

**** Ordre du Jour ****

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

CHAMPIONNAT EXCELLENCE

20^{EME} JOURNEE DU 10 et 11-03-2018

-ASCL	(01)	UN	--	CAH	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASMJ	(02)	DEUX	--	AUSCT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-UJST	(00)	ZERO	--	CMFCI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASJAB	(03)	TROIS	--	CUJSI	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASEM	(01)	UN	--	AUFI	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASCT	(00)	ZERO	--	CUSB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AJAS	(02)	DEUX	--	AAR	(01)	UN	HOMOLOGUE

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

18^{EME} JOURNEE DU 11-03-2018

Groupe 1 :

-CSCHI	(01)	UN	--	USOJ	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CASA	(03)	TROIS	--	AEFM	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ACSTA	(01)	UN	--	CSAT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACAM	(02)	DEUX	--	AHSB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CSII	(03)	TROIS	--	ASNTA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-ASGG # EAST : L'équipe EAST a fait participer à cette rencontre le joueur CHAYNANE AIMAD L 136119 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 05-03-2018.

A cet effet l'équipe EAST perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe ASGG marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur CHAYNANE AIMAD L 136119 est de nouveau suspendu pour une durée de 04 matchs (1+3) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club EAST.

NB : Une amende de (200.00 dh) est infligée EAST pour réserve non confirmée.

Groupe 2 :

-ATB	(01)	UN	--	ASCK	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AASS	(02)	DEUX	--	COG	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-CROB	(01)	UN	--	USRD	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AUSML	(02)	DEUX	--	CSUB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ACCG	(00)	ZERO	--	CMF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-CSMB	(02)	DEUX	--	ASNT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

18^{EME} JOURNEE DU 10 et 18-03-2018

Groupe 1 :

-AESB	(02)	DEUX	--	ASJE	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CSTI	(01)	UN	--	CSCA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASHT	(01)	UN	--	RCAT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CAT	(01)	UN	--	UJAF	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AUJF	(02)	DEUX	--	AOS	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

Groupe 2 :

-AUI	(01)	UN	--	CDHSS	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASAQ	(02)	DEUX	--	CCT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASEJT	(00)	ZERO	--	ASAT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASMA	(00)	ZERO	--	ASCAA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

-ASIK # AAIS : L'équipe AAIS ne s'étant pas présentée au terrain à l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Elle perd le match par pénalité et enregistre son 2^{EME} forfait . De ce fait l'équipe AAIS marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe ASIK marque trois points au classement et trois buts pour. Une amende de 5 000.00 dh est infligée au club AAIS.

-ASCAA # FOSE : L'équipe ASCAA a fait participer à cette rencontre le joueur BEN HALIB KHALID L 152 241 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 26-02-2018.

A cet effet l'équipe ASCAA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe FOSE marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur BEN HALIB KHALID L 152 241 est de nouveau suspendu pour une durée de 04 matchs (1+3) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club ASCAA.

NB : Une amende de (200.00 dh) est infligée CDHSS pour réserve non confirmée.

Groupe 3 :

-CUSI	(00)	ZERO	--	AUTFB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASUHMA	(06)	SIX	--	AULK	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-FT	(00)	ZERO	--	AIBA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AJSF	(01)	UN	--	ASATB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASCSB	(03)	TROIS	--	ASDA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACAOD	(03)	TROIS	--	ASAAT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

Groupe 4 :

-AAIF	(03)	TROIS	--	AASB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCM	(01)	UN	--	ASRB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASMAN	(01)	UN	--	ODSA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AUSMA	(01)	UN	-	AT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-RSAT	(00)	ZERO	--	WUSAA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ATSI	(00)	ZERO	--	CATS	(01)	UN	HOMOLOGUE

NB : Une amende de (200.00 dh) est infligée AUSMA pour réserve non confirmée.

SUITE PV N° 27 (pg :3)

CHAMPIONNAT JUNIORS

17^{EME} JOURNEE DU 10 et 11-03-2018

Groupe 1 :

-SBCA	(00)	ZERO	--	ASUAZ	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CAT	(00)	ZERO	--	ACSTA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AUJF	(00)	ZERO	--	CSCA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-CSII # ASNTA : L'équipe ASNTA a fait participer à cette rencontre l'accompagnateur MGHAIMINA BRAHIM CIN JA152990 suspendu pour une durée de six matchs à compter du 08-01-2018(PV n ° 15 CRD du 12-01-2018).

Le résultat reste acquis sur le terrain à savoir :

CSII (02) DEUX – ASNTA (01) UN

l'accompagnateur MGHAIMINA BRAHIM CIN JA152990 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASNTA.

Groupe 2 :

-CSTI	(02)	DEUX	--	ASNT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASMAN	(00)	ZERO	--	CSMB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASHT	(00)	ZERO	--	ASJAB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-USOJ	(01)	UN	--	AUSML	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASAAT	(02)	DEUX	--	CUJSI	(01)	UN	HOMOLOGUE

NB : Une amende de (200.00 dh) est infligée CSMB pour réserve non confirmée.

Groupe 3 :

-ACAM	(05)	CINQ	--	USAT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CMFCI	(02)	DEUX	--	ASCSB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AASB	(01)	UN	--	ASRB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-ATB # ASCK : L'équipe ASCK a fait participer à cette rencontre le joueur MAGRI ILYASS L 204574 suspendu pour une durée de 03 matchs à compter du 24-02-2018(PV 23 CRSR et Q du 21-02-2018).

A cet effet l'équipe ASCK perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L' équipe ATB marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur MAGRI ILYASS L 204574 est de nouveau suspendu pour une durée de 03 matchs (2+1) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASCK.

Groupe 4 :

-ASMA	(02)	DEUX	--	CAH	(01)	UN	HOMOLOGUE
-USSKM	(03)	TROIS	--	ODSA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASAT	(00)	ZERO	--	ACCG	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ATSI	(00)	ZERO	--	AUSCT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ACAOD	(02)	DEUX	--	USMAM	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

Groupe 5 :

-CCH	(14)	QUATORZE	--	CATS	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AJAS	(01)	UN	--	AAR	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AEFM	(06)	SIX	--	CUSI	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASGG	(02)	DEUX	--	CROB	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

SUITE PV N° 27 (pg :4)

Groupe 6 :

-AUAS	(16)	SEIZE	--	CSCHI	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-ASCT	(05)	CINQ	--	ASAQ	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ASUHMA	(02)	DEUX	--	ASCM	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-AT	(01)	UN	--	RCMA'A'	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASDA	(02)	DEUX	--	CUSB	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

Groupe 7 :

-HUSA	(05)	CINQ	--	CSAT	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASHTI	(00)	ZERO	--	AAIF	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AJSF	(04)	QUATRE	--	RSAT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-ASEA # AHSB : L'équipe ASEA a fait participer à cette rencontre le joueur JABOUNE ABDELLAH L 142057 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 25-02-2018 et l'équipe AHSB a fait participer à son tour à cette rencontre le joueur OUMISSA LAHOUCINE L 205412 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 25-02-2018.

Les deux équipes perdent le match par pénalité et marquent moins un point au classement

Une amende de 1 000.00 dh est infligée à chacune des deux équipes.

-RCMA # CCT : L'équipe RCMA a fait participer à cette rencontre le joueur CHARAF EDDINE IMMAD L 151 714 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 25-02-2018.

A cet effet l'équipe RCMA perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et trois buts contre. L'équipe AHSB marque trois points au classement et trois buts pour.

Le joueur CHARAF EDDINE IMMAD L 151 714 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club RCMA.

Groupe 8:

-AASS	(00)	ZERO	--	ASCL	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AUFU	(05)	CINQ	--	FOSE	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ANSA	(02)	DEUX	--	CSUB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

-AAIS # OD : L'équipe AAIS a fait participer à cette rencontre le joueur EL FATEHY AYOUB L 201452 suspendu pour une durée d'un match pour cumul de 04 avertissements à compter du 25-02-2018.

A cet effet l'équipe AAIS perd le match par pénalité et marque moins un point au classement et huit buts contre. L'équipe OD marque trois points au classement et huit buts pour.

Le joueur EL FATHY AYOUB L 201452 est de nouveau suspendu pour une durée de 02 matchs (1+1) à compter du 23-03-2018.

Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club AAIS.

13^{ERE} JOURNEE DU 11-03-2018 G : 1-2**15^{ERE} JOURNEE DU 11-03-2018 G : 3-4-5****Groupe 1 :**

-AULK	(01)	UN	--	EAST	(01)	UN	HOMOLOGUE
-USAT	(01)	UN	--	CSMB	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASJAB	(01)	UN	--	ASCSB	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

SUITE PV N° 27 (pg :5)**Groupe 2:**

-AJAS	(02)	DEUX	--	CCH	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCAR	(02)	DEUX	--	ASGG	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-CAH	(06)	SIX	--	UJST	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-COG	(03)	TROIS	--	AUSCT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

Groupe 3

-ASCT	(11)	ONZE	--	AUSMA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-HUSA'A'	(04)	QUATRE	--	ASCL	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-CSAT	(02)	DEUX	--	AASS	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AUAS	(07)	SEPT	--	ASHTI	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

Groupe 4 :

-ASMJ	(02)	DEUX	--	CSCHI	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CASA	(00)	ZERO	--	USMAM	(05)	CINQ	HOMOLOGUE
-OD'A'	(05)	CINQ	--	AHSB	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ANSA	(01)	UN	--	ASDA	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

Groupe 5 :

-USSKM	(00)	ZERO	--	AT	(01)	UN	HOMOLOGUE
-RCMA	(03)	TROIS	--	CUSB	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASEA'A'	(01)	UN	--	RSAT	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ASMA	(01)	UN	--	HUSA'B'	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

COUPE DU SOUSS SENIORS**½ FINALE DU 14-03-2018 G**

- USAT	(05)	CINQ	--	ASGG	(01)	UN	HOMOLOGUE
--------	------	------	----	------	------	----	-----------

COUPE DU SOUSS CADETS**4^{EME} JOURNEE DU 11-03-2018**

- USMAM	(05)	CINQ	--	OD	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-UJST	(01)	UN	--	USAT	(00)	ZERO	HOMOLOGUE
-RSAT	(00)	ZERO	--	EAST	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-AUAS	(00)	ZERO	--	ASEA	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASCL	(00)	ZERO	--	HUSA	(01)	UN	HOMOLOGUE

Rectification PV N° 26 CRSR et Q du 14-03-2018

Après vérification, il s'est avéré que le joueur MAHMOUDI ABDERRAHIM L 121370 a écopé son 4eme avertissement à la date du 24-12-2017 au lieu du 25-02-2018. A cet effet le match ACAM # ASGG du 04-03-2018 est homologué suivant le résultat acquis sur le terrain à savoir : ACAM (02) DEUX – ASGG (01) UN.

La suspension du joueur MAHMOUDI ABDERRAHIM L 121370 et l'amende infligée au club ACAM sont annulées.

NB : La date du 27-03-2018 est considérée comme date de réception de ce PV par les clubs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30

Président de la CRSR et Q
M^r BACHIR

BOURHIM